

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 22 août 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE246469001

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture de services en expertise Agile, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 6 960 586,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20543 - (10 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE246469001

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture de services en expertise Agile, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 6 960 586,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20543 - (10 soumissionnaires)

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :
 - écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information, Direction Bureau de projets TI, Division portefeuille Ti global et pratiques ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables ont d'abord précisé que la Ville a recours à une firme externe pour bénéficier d'une offre de travail ponctuelle pour des services spécialisés en gestion de projet agile. Cette méthode sert en coordination sur une douzaine de projets et de programmes de développement et protection pour le maintien des actifs TI. Il faut savoir qu'un premier appel d'offres a été lancé, puis annulé en raison d'une modification administrative. Un deuxième appel d'offres a été publié du 15 mai au

18 juin 2024, lequel a suscité l'intérêt de 20 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels 10 ont déposé une soumission. Chez les firmes qui n'ont pas présenté d'offres, une seule a transmis un avis de désistement, qui mentionnait comme raison l'annulation du premier appel d'offres. Les soumissions ont toutes été jugées conformes administrativement, mais six firmes n'ont pas obtenu la note de passage intérimaire de 70 % et elles ont été jugées non conformes d'un point de vue technique. La firme ayant obtenu la meilleure note finale est Conseillers en gestion et informatique CGI inc., avec un écart de (- 37,20 %) avec l'estimation et de 32,27 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Comme l'ont indiqué les personnes-ressources, l'estimation interne était basée sur le prix d'un contrat octroyé en 2021 auquel a été indexé l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période. Selon les personnes invitées, les écarts seraient principalement attribuables à la stratégie de l'adjudicataire de présenter un prix très compétitif afin de se positionner sur le marché.

Pour conclure, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire et ont tenu à préciser qu'une attention particulière sera accordée aux ressources qui seront attribuées par la firme afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences de la Ville.

À l'issue de la présentation, la Commission a demandé des précisions sur la modification administrative, qui a mené à l'annulation du premier appel d'offres, ainsi que sur le rejet de six soumissions pour non-conformité technique. Il s'agit d'un changement de stratégie concernant la durée du contrat afin de simplifier la gestion et le suivi avec le fournisseur. Concernant l'évaluation des soumissions, le comité de sélection a étudié les soumissions et il a statué que ces six firmes ne répondaient pas aux critères fournis par le Service, selon une grille de pondération.

Devant les résultats et les prix qui sont en deçà de l'estimation, les commissaires se sont enquis de l'état du marché. Pouvons-nous en conclure que le marché se stabilise? Sommes-nous revenus au prix pré-pandémique? En réponse, les responsables ont souligné que les prix de l'ensemble des soumissions reçues étaient effectivement un peu plus bas que l'estimation. Le prix de CGI est toutefois largement plus bas que la moyenne. Il n'est pas possible pour l'instant de tirer des conclusions, il faudra voir l'évolution du marché et le résultat d'autres appels d'offres.

Conclusion

Au terme des travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :
 - écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE246469001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.